



Concours externe sur titres permettant l'accès au grade d'assistant médico-administratif de la fonction publique hospitalière – branche secrétariat médical

DECISION N° 173/2024 FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AU CONCOURS D'ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ayant trait aux attributions du Directeur ;
- Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles relatifs à la Fonction Publique Hospitalière ;
- Vu le Décret 2011-660 modifié du 14 juin 2011 portant statut particulier des personnels administratifs de catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret 2011-661 modifié du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le Décret n° 2016-645 du 19 mai 2016 relatif au classement indiciaire applicable à certains corps de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'Arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Considérant la décision n°114/2024 portant ouverture d'un concours externe sur titres permettant l'accès au grade d'assistant médico-administratif de la fonction publique hospitalière – branche secrétariat médical, publiée en date du 8 juillet 2024 ;

Le directeur du Centre Hospitalier des Pyrénées,

DECIDE

Article 1 : Un concours externe sur titres est ouvert au Centre Hospitalier des Pyrénées de PAU afin de pourvoir 3 postes d'assistant médico-administratif dans la branche « secrétariat médical ».

Article 2 : La liste des candidats autorisés à prendre part au concours est arrêtée comme suit (par ordre alphabétique) :

- Madame Clarisse GUEYRAUD
- Madame Zélia HORDEL
- Madame Nelly PONNAU
- Madame Elodie RICHEZ
- Madame Inès TOURNEL
- Madame Angélique VERQUERE

A PAU, le 17 septembre 2024

**Pour le directeur et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,**

Olivier NAVASA